

Notes :

[illegible]

Ces règles ont été établies sur la base d'une analyse des risques Santé et Sécurité. Elles participent à la prévention des accidents corporels majeurs. Elles ont été décidées, élaborées et validées conjointement entre le Comité de Direction de Luxcargo HANDLING, le Département Health & Safety Luxcargo HANDLING, la Délégation LCH et son Délégué à la Sécurité, Cargolux et les sociétés de Transport.

Elles sont applicables par tous et en tout temps, nous comptons sur votre engagement et votre implication à les respecter.

Règles Santé et Sécurité applicables sur le site du Cargo Center



Règles Santé et Sécurité applicables sur le site du Cargo Center



Lors de la conduite d'un véhicule, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire.



L'utilisation des passages piétons et voies piétonnes est obligatoire.



Vitesse limitée à 20km/h.



Conduite avec porte ouverte (conducteur et passager) interdite.



Utilisation du GSM, de tablette, d'écouteurs avec ou sans fil en roulant ou en marchant interdite.



Fumer ou vapoter en dehors des zones fumeurs interdit.



Utilisation d'une flamme nue (réchaud à gaz, barbecue...) interdite.



Consommation d'alcool ou de stupéfiants interdite sur l'ensemble du parking interne du Cargo Center. Entrer et/ou circuler sur le site sous l'empire d'alcool ou de stupéfiants interdit.



Le port d'un gilet / vêtement haute visibilité sur tout le site est obligatoire.



Le port de chaussures de sécurité est obligatoire après passage des postes de contrôle sauf pour aller en tour A.



Le port visible du badge Visiteur ou TCA dans l'enceinte du site est obligatoire.



Le stationnement des véhicules légers en marche arrière est recommandé.



Prendre des photos ou filmer sur le site sans autorisation est interdit.



Site sous vidéo surveillance.



Réparation de véhicule ou de remorque sans autorisation interdite.



Stationner ou s'arrêter sur une voie piétonne, un passage piéton ou devant une place de stationnement VL est interdit.

⚠ Règles de chargement / déchargement :

- **L'utilisation de matériel** de manutention LCH **est interdit**
- **Présence de personne interdite** dans la remorque lors d'une opération de chargement/déchargement (quai + tarmac)

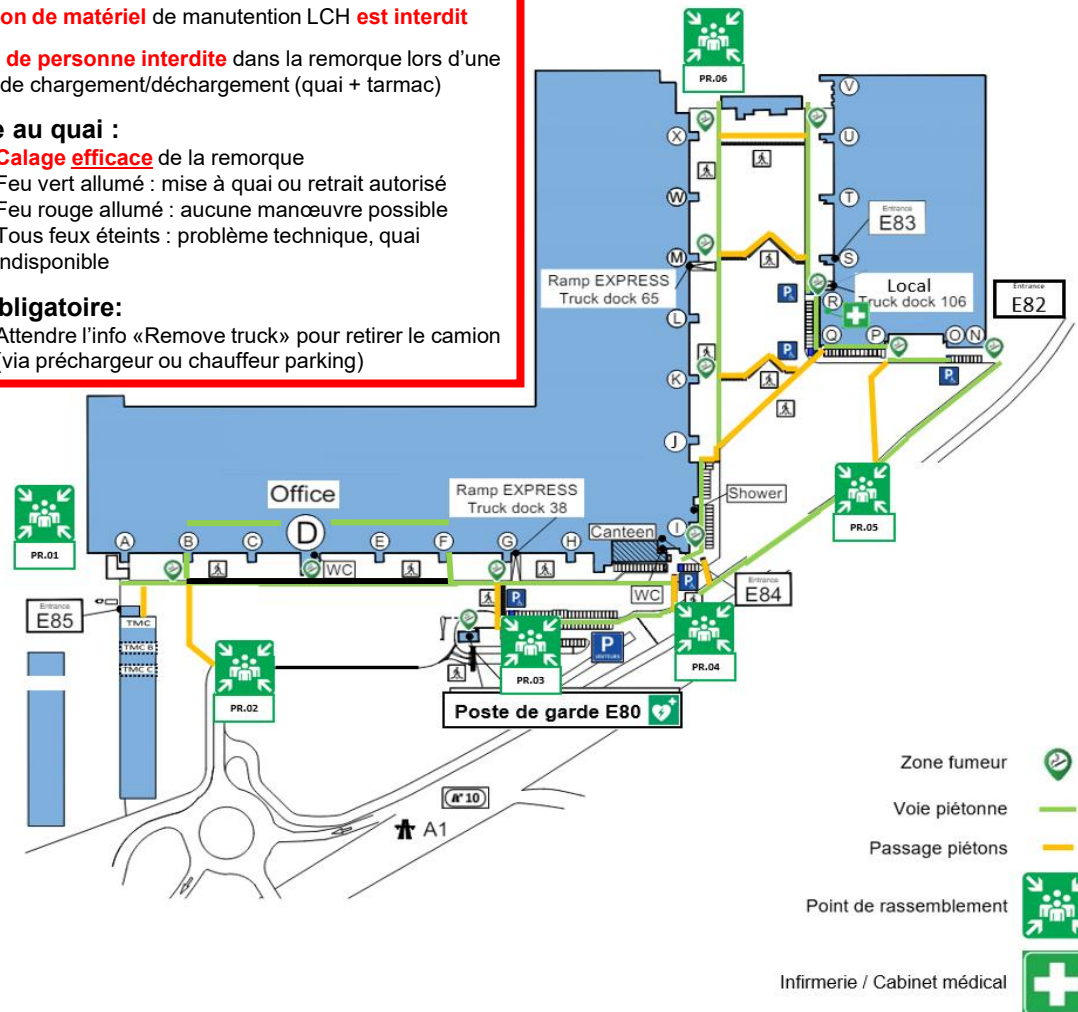
Obligatoire au quai :



- **Calage efficace** de la remorque
- Feu vert allumé : mise à quai ou retrait autorisé
- Feu rouge allumé : aucune manœuvre possible
- Tous feux éteints : problème technique, quai indisponible

Contrôle obligatoire:

- Attendre l'info «Remove truck» pour retirer le camion (via préchargeur ou chauffeur parking)



**En cas d'évènement accidentel
humain ou environnemental, veuillez
composer :**
112 et
+352 2747 6163 / 6970
**Pour l'accueil et le guidage des
secours**

